

Pour ce qui est de l'enseignement, on a fait plus ces dernières années que dans le passé. Je pense que l'instruction est ce qui compte avant tout et qu'elle aidera sûrement à intégrer les Indiens dans les collectivités blanches du pays. J'ai lu avec plaisir l'autre jour une déclaration de l'honorable ministre disant que la seule solution au problème indien au Canada est l'intégration la plus rapide possible. Je le crois vraiment. Les Indiens de ma circonscription ne sont en contact avec les Blancs que depuis quelques années. Nous n'avons que quelques réserves, et ce n'est que récemment que la plupart des Indiens qui y habitent ont pris contact avec la civilisation. Je crois qu'en mettant l'instruction à la portée de leurs enfants, il sera davantage possible de les intégrer à la population blanche.

Permettez-moi de raconter ce que m'a dit M. Kistabish, de La Sarre, province de Québec, Indien bien connu et fort respecté. Il m'a dit: «Votre programme d'instruction pour les Indiens est tout à fait bien, mais qu'arrive-t-il? Nous envoyons nos enfants à l'école et lorsqu'ils en reviennent, ils ne sont pas assez instruits pour travailler pour les Blancs, mais ils ne sont plus de bons Indiens car ils ne savent pas piéger. Ils ne savent plus vivre dans les bois.» Ces jeunes Indiens vont à l'école et obtiennent un diplôme vers l'âge de 16 ans. Ils ne sont pas assez instruits pour rivaliser avec les Blancs de leur âge en vue d'obtenir de l'emploi. Par ailleurs, ils ne sont plus capables de suivre les traces de leurs pères au piégeage, à la chasse ou à la pêche. Pendant qu'ils étudiaient, leurs talents naturels se sont émoussés.

Les préposés au placement qui font de leur mieux pour trouver des emplois à ces jeunes Indiens devraient tenir compte de leur manque d'instruction et essayer quand même de leur trouver du travail aussitôt que possible afin qu'ils ne rentrent pas à la réserve par découragement.

J'ai quelques idées à émettre au sujet du revenu et des secours. Étant donné que, comme je viens de l'expliquer, l'Indien n'est pas assez instruit pour rivaliser avec le travailleur spécialisé, tout ce qu'il peut trouver dans ma région, ce sont des emplois irréguliers et provisoires. Par exemple, dans l'Abitibi, il peut trouver un emploi comme guide de chasseurs ou de pêcheurs pendant 15 ou 30 jours par année. Il pourra trouver un emploi en devenant aide-prospecteur ou en jalonnant des concessions minières, si l'activité minière de la région le permet. Il peut trouver un emploi de bûcheron pendant trois ou quatre mois durant l'hiver. Voilà qui donne une idée du problème. Les personnes plus âgées, bien entendu, ont encore plus de mal à trouver un emploi. On espère que les jeunes qui sont maintenant à l'école auront plus de moyens

[M. Martel.]

de disputer les emplois. Quand ils sortiront de l'école nous devons veiller à ce qu'ils ne se découragent pas, parce que, je le répète, ils n'ont pas assez d'instruction pour rivaliser avec les enfants blancs.

Quant au régime des secours, on a dit qu'il pourrait être amélioré. On a dit aussi, au comité l'année dernière, qu'on pourrait augmenter le montant des versements de secours. C'est un problème plutôt complexe dans certains cas parce que comme le ministre le sait très bien bon nombre d'Indiens qui avaient quitté la réserve depuis longtemps y reviennent quand ils sont chômeurs.

Avant de terminer je tiens à rappeler quelques autres idées qui ont été exprimées au comité l'année dernière. Je ne veux pas accaparer trop de temps du comité mais les bandes de la province de Québec ont présenté l'année dernière un certain nombre de mémoires au comité mixte. Une liste des mémoires présentés par ces bandes figure dans les *Procès-verbaux* du comité mixte, en date du mercredi 4 mai 1960. Permettez que je m'y reporte. Il y a un mémoire de la bande Eastmain, d'Eastmain, dans le Québec. C'est du côté québécois de la baie James, mais tout près de ma circonscription. Ce mémoire remonte au 29 décembre 1959. Un autre, en provenance de la bande Obedjiwan, via la rivière Oskelaneo dans Abitibi-Est, est daté de septembre 1959. Un troisième, présenté par la bande Mistassini, porte la date du 24 août 1959. Le suivant vient de l'Association d'orientation des citoyens du Nord, et c'est surtout de lui que je veux parler. Ces différents mémoires, que le comité étudiera à fond, montrent l'intérêt que les bandes indiennes du pays portent au comité.

J'aimerais lire un extrait du mémoire soumis par l'Association d'orientation des citoyens du Nord, groupement dont le but est d'améliorer le sort des Indiens du Nord de la province de Québec. Voici un extrait de ce mémoire:

Autre question d'importance, celle des pensionnats pour les enfants indiens. L'Association d'orientation des citoyens du Nord est favorable au plan La Tuque, à condition qu'il offre finalement un emploi de type permanent aux futurs effectifs ouvriers indiens. On sait d'expérience que l'embauche saisonnière ne résout pas le problème, ni ne le résoudra jamais. Elle est par trop négative, vue dans l'optique sociologique. Nous savons bien que le plan La Tuque, si louable qu'il soit, et quelque effort d'imagination qu'on fasse, ne saurait suffire à protéger tous les enfants en cause. Notre organisme a donc demandé que des pensionnats soient aménagés dans des villes comme Chibougamau, Chapais, Schefferville et, éventuellement, Mattagami. Là, les enfants indiens pourraient recevoir une instruction primaire dans leur propre environnement et, au fur et à mesure que ces villes se développeraient passer, éventuellement, aux écoles secondaires et aux écoles techniques. Leur formation les préparerait à des emplois permanents dans l'industrie minière, le commerce et dans d'autres domaines.